

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.**  
L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

**Cracovie, 21 juin.**  
Dans le palatinat de Kalisch, la gendarmerie polonaise à cheval a rencontré un détachement de Cosaques près de Warid. Les Cosaques ont dû battre en retraite après avoir eu 30 hommes tués. — Dans le palatinat de Lublin, à Korytynca, Lefewel, attaqué le 10, par des forces supérieures, s'est retiré en bon ordre. — Krynski a remporté, le 12, un avantage à Wichen en Podlachie. — Six détachements distincts opèrent en Podlachie; ils sont commandés par Zieliński, Lutynski, Krynski, Grzymala et Rudzki.

**Cracovie, 21 juin.**  
Hier, 300 insurgés refoulés par les troupes russes vers la frontière autrichienne, ont passé la Vistule près de Maniow. Un certain nombre se sont noyés dans le fleuve.

**St-Petersbourg, 21 juin, 10 h. du m.**  
Officiel. — L'affirmation des correspondances qui ont annoncé que le général Mourawieff aurait infligé des peines corporelles à des femmes portant le deuil, est de pure invention.

**Vienna, 22 juin.**  
Corfou, 18. — Hier, le lord haut-commissaire a publié la déclaration officielle de l'union des îles Ioniennes à la Grèce. Aujourd'hui, on chante un *Te Deum* et on prépare de brillantes illuminations.

**Londres, 22 juin.**  
Le Times dit que l'Angleterre ne veut pas aller au-delà de remontrances diplomatiques à la Russie; l'opinion publique n'est pas la même qu'au temps de la guerre de Crimée. Dans les deux cas, il existe une grande injustice mais lorsque la Turquie était menacée, il y avait un danger immédiat pour l'équilibre européen, tandis que les incidents qui se produisent en Pologne ne sont que l'aggravation d'un mal déjà existant.

**Le Times n'approuve pas les propositions de MM. Klamessy et Forster à moins que l'on ne soit déterminé à faire la guerre.**  
Le Daily-News prend la défense de la proposition de M. Forster tendant à déclarer que l'Angleterre ne reconnaîtrait plus la souveraineté de la Russie sur la Pologne. — Si la guerre devenait nécessaire, ajoute le Daily-News, elle devrait être précédée de cette déclaration. Si, au contraire, l'Angleterre veut se borner à une aide morale, une semblable déclaration solennelle sera la forme la plus imposante que nous puissions donner à cette aide.

**Alexandrie, 22 juin.**  
Sur la demande des Japonais, le consul anglais a reculé de quinze jours le terme fixe par l'ultimatum. Les étrangers s'embarquent.

**Athènes, 21 juin.**  
L'Assemblée nationale a voté, après une discussion de deux jours, par 130 voix contre 52, l'indemnité réclamée par le ministre de France en faveur de M. Soulié, directeur de la troupe d'hippodrome contre laquelle ont été commis de si graves excès. Le chiffre de cette indemnité s'élève à environ 40,000 francs.

**Francfort, 22 juin.**  
L'Europe annonce que l'Empereur Alexandre a répondu à la lettre qui lui a été adressée par le Pape Pie IX au sujet des catholiques polonais.

**Bruxelles, 22 juin.**  
Le roi Léopold a fait parvenir hier aux ministres du Brésil et d'Angleterre la sentence arbitrale qu'il était appelé à rendre dans le différend qui s'est produit entre ces deux puissances. On croit que cette

sentence est plus favorable au Brésil qu'à l'Angleterre.

**CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.**

**CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX**  
Résumé de la séance du 19 juin 1863.

**Membres présents :** MM. Ernoul-Bayart, maire; Julien Lagache, Constantin Descat et Renaux-Lemere, adjoints; Tiers-Bonte, Guillaume Lefebvre, Pierre Lepers, Louis Watine, Dellebecq-Desfontaines, Motte-Bossut, Edouard Delattre, François Duthoit, Auguste Duriez, Denis Salembier, Henri Delattre, Pierre Parent, Achille Wibaux, Dubar-Delespaul, Henri Ternynck, Edouard Debuchy, J.-B. Ferret, Henri Desobrie, Charles Bourbier, Achille Dewarlez, conseillers.

**Indisposé :** M. François Frasez.

**En voyage :** MM. Edouard Hannart, Deleu-Dazin, A. Mimerel fils.

**Absents :** M. César Piat.

M. Pierre Parent est nommé secrétaire pour la séance.

1. Réception définitive des travaux de l'église du Tilleul, adoptée sauf une réserve.
2. Adoption de quelques modifications à faire au matériel de l'éclairage au gaz.
3. Mesures à prendre pour la revision du plan général des alignements. Ajourné à une prochaine séance.
4. Rapport présenté par M. Ternynck sur la proposition d'élargissement de la rue des Arts à 42 mètres. Conformément aux conclusions de ce rapport, le Conseil ajourne la question jusqu'à ce que tous les propriétaires soient d'accord pour offrir à la ville l'abandon gratuit du terrain.
5. Etablissement d'une fontaine au milieu du square Notre-Dame. Renvoyé à la commission des fêtes.
6. Rapport présenté par M. P. Parent sur la proposition d'abaisser le tarif de la distribution d'eau. Le Conseil, par une délibération préalable, émet le vœu que le tarif différentiel inséré dans la convention faite entre les villes de Roubaix et de Tourcoing le 23 septembre 1859, soit remplacé par un prix unique applicable à toutes les catégories de consommateurs quelle que soit la quantité d'eau qu'ils prennent à la distribution; charge la commission de faire un supplément de rapport pour la fixation de ce prix unique et s'ajourne au lendemain pour la continuation de la séance.

Le samedi 20 juin, les mêmes membres réunis dans la salle des séances, en plus M. François Frasez, ont entendu le supplément de rapport de M. P. Parent, et adopte à la majorité de 22 boules blanches contre 3 noires, le prix unique de cinq centimes par mètre cube d'eau ou dix hectolitres.

M. Jules de Marsilly, directeur des contributions directes du département de la Creuse, et qui a rempli pendant dix ans, à Roubaix, les difficiles fonctions de contrôleur, vient de perdre son frère, capitaine au 1<sup>er</sup> régiment de zouaves. C'est le 25 avril, devant Puebla, à la tête de sa compagnie, que cet héroïque soldat a trouvé la mort, à l'âge de 35 ans.

Cette douloureuse nouvelle a été apprise avec de sincères regrets dans notre ville où M. Jules de Marsilly, qui appartient, par son union, à une de nos honorables familles, s'est acquis de si nombreuses sympathies.

Tous ceux de nos concitoyens qui ont connu et apprécié les qualités remarquables du brave capitaine de Marsilly, partageront les regrets profonds que sa mort fait éprouver.

On nous adresse la lettre suivante :  
Roubaix, le 23 juin 1863.

Monsieur le Rédacteur,

On a beaucoup parlé des fêtes du mois d'août.

Des courses de chevaux, la partie importante de cette solennité, auront lieu à Wattrelos.

Cette entreprise était hardie, elle paraît devoir réussir; tant mieux pour Wattrelos surtout, et aussi pour Roubaix. Il serait injuste de nier l'avantage de cette innovation.

On se propose aussi d'organiser un festival de musique militaire, peut-être un bal, un concert.

Permettez-moi, Monsieur, tout en approuvant ces mesures, d'ajouter mes observations aux idées nombreuses déjà émises à propos de ces fêtes.

Les courses, le festival, le concert, etc., sont destinés surtout ou plutôt offerts à la classe aisée, j'allais dire même aux classes riches.

Il est probable que l'entrée des tribunes, de l'enceinte du festival ne sera pas gratuite.

La ville a fait grandement les choses, on ne peut le nier; mais il serait bon de multiplier autant que possible les spectacles qui ne nécessitent aucune dépense d'entrée.

Une fête publique (le mot seul le dit) doit être accessible à tout le monde, aux ouvriers surtout dont les plaisirs sont peu variés.

La population ouvrière est nombreuse à Roubaix, il faudrait lui procurer les distractions qu'elle affectionne, et les disperser, les distribuer dans les différents quartiers de la ville.

On pourrait tirer parti du canal. Une joute sur l'eau, courses de bateaux, mâts de cocagne horizontal, course aux canards, etc., sont des exercices qui attirent généralement beaucoup de curieux et d'acteurs.

Cela donnerait à ce quartier une animation qu'il ne peut espérer si la foule se porte en masse et uniquement sur la Grand-Place.

Généralement la classe ouvrière aime le théâtre; le dimanche et le lundi elle remplit littéralement celui de Lille.

Roubaix possède une gentille salle de spectacle.

Ne pourrait-on y donner une représentation gratuite?

Mais gratis de cette façon, je crois le moyen praticable.

Je ne voudrais pas une de ces cohues où la salle est prise d'assaut, non par le peuple, mais par la populace.

Chaque patron délivrerait aux meilleurs ouvriers des billets de famille.

Ces billets seraient remis aux maisons qui en demanderaient, par l'administration du théâtre, dans la proportion exacte du nombre de places.

L'ordre régnerait à cette réunion qui serait une réunion de famille.

Le grand inconvénient, je dirai plus, le danger des fêtes publiques, surtout quand elles ont un lendemain, c'est l'abus du cabaret.

Il est probable que l'administration donnera aux sociétés particulières les moyens de se distraire dans le local même de leurs réunions habituelles. Ici encore la famille prend part au plaisir.

Les femmes et les enfants retiennent les hommes dans certains écarts.

Je vous communique ces idées, Monsieur le rédacteur, espérant que vous voudrez bien les accueillir.

Veillez agréer, etc.

Un abonné.

Nous lisons dans le Propagateur :  
On nous écrit pour nous demander s'il y aura des fêtes dans notre ville le 15 août.

Nous croyons savoir que, vu la coïncidence des fêtes de Roubaix-Tourcoing à

l'occasion de l'inauguration des eaux de la Lys, on se bornera ici à un tir au canon.

Les jeux et divertissements seraient reportés au mois de juin prochain, l'administration serait disposée à donner alors à son programme un air tout exceptionnel.

On ne se contenterait pas d'y ajouter les jeux de balle, le tir à la cible pour les amateurs munis de part d'armes etc. on y ajouterait — ce qui est beaucoup plus important — une exposition artistique et industrielle.

La réalisation de ce dernier vœu serait surtout bien accueillie. Déjà, il y a deux ans, il avait trouvé de l'écho dans le sein du conseil municipal, et l'on a le droit de s'étonner du retard que l'on met à le réaliser.

Pour l'honneur d'une grande ville comme la nôtre, il est impossible qu'après une leçon d'un quart de siècle, elle n'organise pas enfin une exposition qui constate les progrès accomplis dans le département tout entier sous le rapport de l'industrie et des beaux-arts.

La malheureuse habitude qu'ont certains enfants de se placer derrière les voitures, a failli avoir hier de funestes conséquences pour un de ces jeunes imprudents. Vers trois heures, un de ces petits découvreurs qui courent les rues venait de se hisser sur une caisse placée derrière une voiture qui passait rue du Galon-d'Eau lorsque le cheval ayant rencontré un obstacle fit quelques pas en arrière qui imprimèrent au véhicule une assez violente secousse; l'enfant vint tomber sur le pavé et l'une de ses jambes fut contusionnée par la roue.

La blessure heureusement n'était pas très grave et quelques jours de repos forcé suffiront à la guérison.

La Faculté des sciences de Lille ouvrira, le 16 juillet 1863, à huit heures du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances, rue des Fleurs, sa première session d'examen de l'année scolaire 1863-1864, pour la collation du grade de bachelier.

Les candidats devront déposer ou faire parvenir au secrétariat de l'Académie de Douai, du 1<sup>er</sup> au 15 juillet, le Douai d'usage. Le registre d'inscription sera clos le 15 juillet, à six heures du soir.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.**  
Bulletin de la séance du 21 juin 1863.

Sommes versées par 87 déposants, dont 19 nouveaux. fr. 11,085

30 demandes en remboursement. 8,897 74

Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. A. Delfosse et L. Eeckman, directeurs.

**ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX**  
Du 15 au 21 juin 1863 inclus.

**NAISSANCES.**  
26 garçons, 31 filles.

**MARIAGES.**  
Du 15 juin. — Entre Pierre-Jean Yanneste, boulanger, et Rosalie Buscart, servante. — Henri Glorieux, dégraisseur, et Marie-Joseph Decobque, journalière. — Louis-François Desfrances, ourdisseur, et Adèle Despret, bobineuse. — Henri Dugaquier, jardinier, et Adèle Farvacque, sans profession. — Ange-François Amand, cordonnier, et Jeanno-Rosalie Bertin, servante.

**DÉCÈS.**  
Du 15 juin. — Augustin-Joseph Stalens, 62 ans, rentier, époux de Marie-Françoise Santeau, rue de Blanchemaille. — Isidore-Joseph Hubaut, 63 ans, propriétaire, époux de Rosalie-Joseph Dillies, rue de l'Embranchement.

Du 16. — Flore-Joséphine Delemasure, 28 ans, journalière, célibataire, rue du Temple. — Henri-Joseph Jonart, 62 ans, cordonnier, époux

d'Anthe-Louise Waller, rue du Canal. — Sophie-Joseph Lecomte, 79 ans, veuve d'Alexandre-Joseph Bourgeois, Hâpital. — Du 17. — Sophie-Joseph Vanoverberghe, 49 ans, veuve de Joseph Fievez, rue de l'Oratoire. — Louis-Joseph Arache, 47 ans, bûcheron, célibataire, rue de l'Oratoire. — Du 18. — Jean-Baptiste-Adolphe Bouvée, 21 ans, fleur, célibataire, rue St-Laurent. — Du 19. — Sophie-Marie Dobraune, 18 ans, ménagère, célibataire, rue du Moulin-de-Roubaix. — Plus de 50 personnes, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

**PRÉFECTURE DU NORD.**  
Ponts-et-Chaussées.

**Travaux. — Adjudications.**

**Canal de Roubaix. — Achèvement.**

3<sup>e</sup> SECTION. — Comprise entre le bief situé à l'aval de l'écluse de Wasquehal, sur la Marque canalisée et un point situé à environ 270 mètres en aval du chemin vicinal de grande communication n° 9. Dépense évaluée, déduction faite de 215,062 francs 07 c. pour impôts; de 500,000 fr. pour indemnités de terrains; et de 75,000 francs pour portes, écluses à adjudger ultérieurement à. 1,111,037 fr. 93 c.

Le préfet du département du Nord, grand-officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique.

Donne avis que le lundi 20 juillet prochain, à une heure, à l'Hôtel de la Préfecture, il sera procédé par lui, en Conseil de Préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts-et-chaussées, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus indiqués.

L'adjudication aura lieu à tant pour cent de rabais, sans fraction de franc, sur les prix de la série du projet.

Les entrepreneurs sont tenus de se conformer aux changements qui pourront être prescrits par l'Administration ayant et pendant l'exécution des travaux.

Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès; à cet effet, chaque concurrent est tenu de fournir un certificat d'ingénieur n'ayant pas plus d'un an de date, et constatant sa capacité. Ce certificat devra être revêtu du visa de l'un de MM. les ingénieurs en chef.

Le cautionnement, fixé au 50<sup>e</sup> de l'estimation, devra être fourni en numéraire, déposé à la caisse des dépôts et consignations; la soumission devra être accompagnée d'un récépissé constatant le dépôt à la recette générale de la somme nécessaire à la constitution du cautionnement.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré. Elles seront placées dans une première enveloppe cachetée, laquelle sera elle-même renfermée dans une seconde enveloppe avec les autres pièces exigées.

Les paquets seront remis de midi à une heure; à une heure un quart on commencera l'ouverture.

Toute soumission qui contiendrait dérogation aux devis et conditions arrêtés par l'Administration, ne sera pas admise.

Toute soumission qui ne serait pas appuyée des pièces exigées, ne sera pas ouverte.

Dans le cas où des commissions, parmi les plus avantageuses, contiendraient des offres égales, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre les signataires de ces soumissions.

Les concurrents pourront prendre connaissance des pièces du projet, à la division des Travaux publics, à la Préfecture, tous les jours, d'une à trois heures après-midi, excepté les dimanches et fêtes.

Lille, le 18 juin 1863. VALLON

N.-B. Toutes les conditions ci-dessus indiquées sont de rigueur. Il ne sera accepté que des rabais sans fraction de franc. Toute soumission qui ne serait pas conforme au modèle ci-dessus, sera déclarée nulle et non avenue.

pour apprendre ce qui rend toutes nos peines inutiles et va faire manquer provisoirement notre affaire. Non contents de nous proscrire, on veut encore nous ruiner. Qu'ils prennent garde que nous ne revenions un jour réclamer le paiement de cette dette, ceux qui poussent aujourd'hui l'arrogance au comble, comme mon neveu, don Felipe del Tesoro, qui pendant longtemps n'avait pas donné signe de vie, et que j'ai l'honneur de présenter à M. le marquis de Vallida!

Don Felipe, dit Rodriguez, à la fois stupéfait et agréablement surpris, ma mère m'a confié que vous fûtes l'ami intime de mon père jusqu'à certaine catastrophe et certain dissentiment politique qui vous brouillèrent. Je suis heureux de retrouver en vous un homme qui eut, pendant nombre d'années, des relations si étroites avec ma famille. Si je ne me trompe, ces relations subsistent même encore par une personne qui vous est chère. Peut-être ce lien vous rendra-t-il favorable à mes vœux; et je désire avant tout que vous ne soyez point un messager de haine et de ruine dans le palais où nous nous rencontrons en ce moment.

Don Felipe jeta sur le marquis un regard bien plutôt empreint de résignation et de douleur que de sentiments haineux. — Quand vous connaîtrez mon histoire répondit-il, vous jugerez de quel côté sont l'indulgence et la modération, de quel côté la persécution et la malveillance. Tout ce que je réclame de la comtesse, c'est une petite propriété pour ma fille et un nom, le nom que son père veut lui transmettre. Voilà uniquement à quoi j'ai tendu depuis le jour où je me suis vu contraint d'abandonner ma fortune à mon oncle et de m'exiler. Tous mes efforts fu-

rent consacrés d'ailleurs à un but plus noble, à la liberté de ma patrie.

Se rappelant, en effet, l'exil de don Felipe et la confiscation de ses biens au profit de son oncle, Rodriguez trouva que ses prétentions, loin d'être exorbitantes, étaient équitables et modérées.

La maison del Tesoro ne compte pas de bâtards, ni blancs, ni de couleur, reprit la comtesse avec dédain. Je ne souffrirai jamais qu'une esclave porte le nom qui a brillé jusqu'ici, et à bon droit, à côté de ceux des races primitives. Tant que le sceptre de l'Espagne a régné sur cette province, les biens de notre famille ont été des fideicommiss masculins. Ils sont échus au plus proche héritier quand vos intrigues contre le trône, d'où émanaient votre noblesse et votre fortune, vous ont fait perdre vos droits. Jamais je ne sacrifierai un pouce de terre pour en doter la fille d'une esclave.

Vous êtes de fer! s'écria don Felipe effrayé; le malheur vous endurent au lieu de vous assouplir. Quand je vous secourus à la prière de ma fille, quand je vous vis pâlir de terreur à mon aspect, j'espérai obtenir de la crainte ce que l'égoïsme me refusait. Je crus trouver en vous une âme repentante, instruite et purifiée par les revers, et humiliant enfin son orgueil. Vain espoir! Vous aviez eu le temps de vous préparer à ma visite; vous me reçûtes avec une froideur tranquille et une feinte bienveillance. Mais, si vous continuez à nier les droits de mon enfant, l'Etat déclarera affranchie la défunte mère de Joséfa, et reconnaitra celle-ci pour ma fille, comme si elle était issue d'un mariage avec une personne de ma condition. Quant aux biens que vous avez usurpés, il ne vous en restera pas grand comme la

main, aussi vrai qu'il y a des juges dans ce pays.

Je suis contrainte de céder à la force, répliqua dona Louisa avec la même fierté indomptable. Mais je suis résolue à ne jamais renoncer à mon droit légitime. Vous protestez contre la vente des propriétés de mon mari? Soit! nous verrons un jour rétablir à Caracas un gouvernement qui rejettera votre protestation. Si mon mari avait tort contre vous, je vous abandonnerais le tout sans conteste. Mais comme une loi lui a conféré les fideicommiss de sa famille, un accommodement avec vous serait une tache presque aussi honteuse que celle dont vous souillez notre blason en le faisant porter par une mulâtresse.

Pas un mot de plus! s'écria don Felipe, une violente colère peinte sur ses traits. J'ai épuisé la mesure de la patience. Sachez, dona Louisa, que j'ai entre les mains les pièces du procès qui m'a banni des possessions espagnoles, dépouillé de mes richesses, privée de ma femme et de mon enfant. Chacune d'elles est une accusation contre vous. Vos instruments ont éprouvé mes démarches, capté ma confiance; votre trahison a attiré sur ma tête la rigueur des lois. Vous avez infligé à ma femme des traitements d'une atrocité cruaute; vous lui avez refusé un asile dans ma maison, et vous l'avez plongée dans une détresse dont la mort seule l'a délivrée. Mon enfant même n'aurait pas échappé à vos persécutions si vous aviez découvert sa retraite. Armé de ces souvenirs, je me suis présenté devant vous et j'ai revendiqué la dixième partie de mon droit. Vous avez refusé; eh bien, je prends le tout. Dès aujourd'hui, la Cour suprême recevra mon appel du jugement qui m'a

dépouillé en votre faveur.

Je ne doute point que les tribunaux actuels ne vous donnent gain de cause.

Mais je ne serai pas témoin de votre triomphe; je pars demain pour la Guyara, d'où j'irai rejoindre mon mari.

Ce disant, elle salua et sortit de la chambre. Déjà Rodriguez en avait éloigné Paula, pour lui épargner l'émotion de cette scène pénible. Il resta donc seul avec le comte Felipe del Tesoro.

Mon procédé vous paraît-il violent? demanda le comte. Blâmez-vous un père de prendre soin des intérêts de sa fille? Vous ne savez pas, don Rodriguez, quelle reconnaissance mon cœur a conçue pour votre mère et pour vous. Il m'en a bien coûté de me cacher aux yeux de Joséfa et de tous mes amis tant que les lois de l'Espagne ont été en vigueur à Caracas!

Après la révolution, j'aurais voulu courir auprès de ma fille et lui dire: « Tu es libre, et ton père t'est rendu! » Mais d'importants travaux m'attendaient; et puis je voulais lui apporter, outre mon affection, un nom et une fortune, et voilà pourquoi j'hésitais encore. Aujourd'hui son sort s'est décidé, et je cours la presser sur mon cœur.

Rodriguez était profondément touché de la tendresse paternelle de don Felipe. Joséfa lui était d'ailleurs trop chère pour qu'il ne fût pas heureux de la joyeuse surprise qui l'attendait, et il s'applaudissait de retrouver l'ancien ami de son père dans un des soutiens les plus zélés de l'indépendance nationale. Néanmoins ces impressions étaient mêlées de pensées beaucoup moins agréables, dont la première et la plus triste était celle du départ si prochain de Paula.

Je ne blâme point votre manière d'a-

gir, monsieur, je le compte, répondit-il; seulement je désirerais que les hostilités auxquelles vous contraignez les circonstances fussent dirigées contre une autre famille, et que vos intérêts pussent être sauvegardés sans entraîner la ruine de vos parents. Mais vous devez être impatient de voir votre fille. Malgré tout mon désir d'être témoin de la joie que votre apparition va lui causer, et à ma mère aussi, je m'en voudrais de vous retenir un seul instant. Partez donc pour la villa; j'irai vous rejoindre plus tard et passer avec vous la soirée de ce jour de fête.

Vous avez traité ma fille comme une sœur; votre mère a été sa providence ici-bas; vous lui avez tenu lieu de tout ce que ma fuite et la mort de ma femme lui avaient enlevé. Je suis heureux de devoir ces services inappréciables à une amitié restée fidèle même après que votre père, ce caractère rigide, eut siégé parmi mes juges.

ROBERT HELLER.  
(La suite au prochain numéro.)

En vente chez J. REBOUX, libraire, 56, Grande-Rue.

**PARIS ILLUSTRÉ**  
NOUVEAU GUIDE DE L'ÉTRANGER.

AVEC UN PLAN DE PARIS PARFAITEMENT DÉTAILLÉ.

Cet ouvrage, qui vient de paraître et y a quelques jours, renferme en outre les plans du bois de Boulogne, de Vincennes, du Louvre, du Père-Lachaise et du Jardin des Plantes.

Les illustrations qui renferment ce livre sont admirablement gravées et imprimées avec un soin qui contribuera à en assurer le succès.